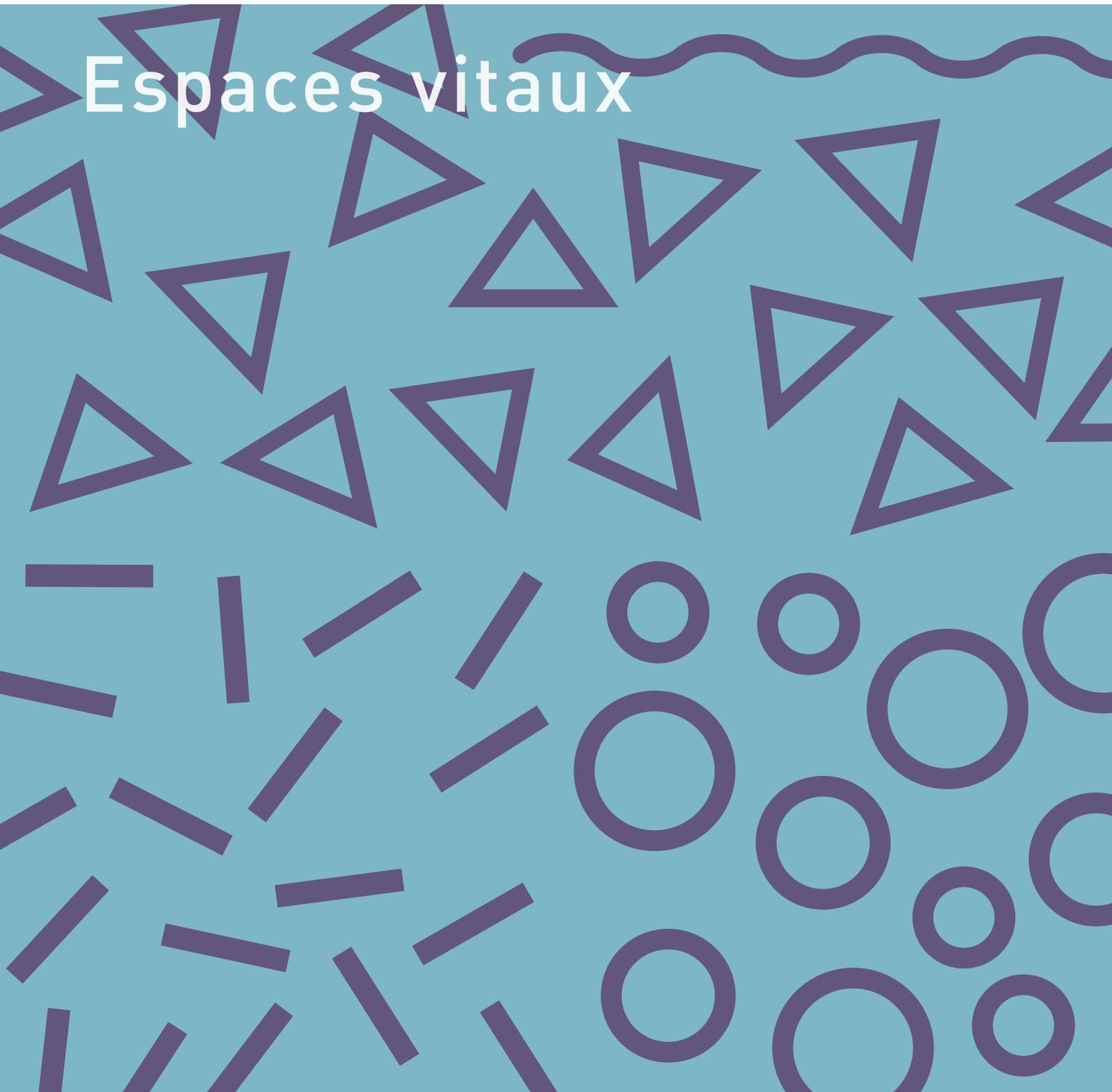


bulletin

2015

Espaces vitaux

The background of the lower half of the page is a light blue color. It features a pattern of dark blue geometric shapes: triangles of various sizes and orientations, horizontal and vertical bars of varying lengths, and circles of different diameters. A wavy line is visible near the top of this section, just below the title.

La biodiversité en zones urbaines

- 3 La biodiversité en zones urbaines
- 5 Cartographie des espaces vitaux en zones agricoles
- 6 Renforcer la mise en œuvre du droit de l'environnement
- 7 ENEP et organisations apparentées
- 8 Le Forum Paysage – tribune
- 9 Perspectives 2016

Nous cherchons toujours une présidente ou un président.

👉 N'hésitez pas à vous annoncer pour cette tâche intéressante!

Au cours de ma deuxième année de présidence ad interim, j'ai remarqué que la svulasep suscitait un intérêt croissant. Nous avons été invités à tenir des conférences dans des manifestations d'autres organisations, plusieurs partenariats ont été spontanément établis lors d'événements de réseautage et quatre nouveaux membres de comité ont été recrutés. Je constate également avec satisfaction l'intense activité de nos membres au sein des groupes d'experts, lesquels organisent de nombreux événements de réseautage et rédigent de multiples prises de positions. Nous pouvons donc nous réjouir des manifestations passionnantes et variées prévues en 2016, et sommes convaincus que notre voix compte en matière de politique environnementale.

La collaboration avec l'OFEV et la SIA continue également de se développer de manière réjouissante. Après une interruption d'une année, une rencontre aura à nouveau lieu fin 2015 avec la direction de l'OFEV, ayant pour principaux thèmes l'échange et la collaboration. Nous voulons mieux coordonner nos activités avec l'OFEV, en particulier celles liées aux groupes d'experts et événements de réseautage, afin de créer des synergies.

C'est la Stratégie paysage qui figure au centre de la collaboration avec le groupe professionnel Environnement de la SIA. Ces derniers mois, plusieurs ateliers ont permis d'élaborer des principes de base, qui devraient être suivis de projets concrets. Grâce à ses groupes d'experts, la svulasep est en bonne place pour s'investir concrètement à cet égard.

Je souhaite à tous nos membres ainsi qu'aux autres lectrices et lecteurs de parcourir ce bulletin avec plaisir et intérêt.

THOMAS GLATTHARD (TG)
Président a.i. svulasep

Editeur

Comité et direction technique de la svulasep
Courriel anna.waelty@svu-asep.ch

Commandes

Secrétariat svulasep
Brunngasse 60 Case postale CH-Berne 8
Tél +41 31 311 03 02
Courriel info@svu-asep.ch

Impressum

Rédaction ANNA WÄLTY anna.waelty@svu-asep.ch
Traduction AMÉLIE ARDIOT, ALICE BURKI
Production STÄMPFLI AG
Papier Recystar
Conception/mise en page MARTIN OBERLI mo.bereich.ch
Parution 1 bulletin par année
Tirage 800 exemplaires

www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/12092.pdf

www.birdlife.ch/bauen

www.birdlife.ch/siedlungsraum

Plus Informations



Les zones urbaines offrent un espace de vie à leurs habitants et à une nature diversifiée. Des quartiers densément bâtis surgiront ces prochaines décennies dans l'agglomération lucernoise. Il faudra donc y réfléchir assez tôt à la question des espaces ouverts et à la biodiversité. A l'issue de son assemblée générale du 27 avril 2015, la svulasep a organisé une manifestation de réseautage à ce sujet, qui a suscité un grand intérêt.

En 2015, l'ASPO/BirdLife Suisse a lancé une campagne de 5 ans, Biodiversité dans les agglomérations: la nature près de chez soi, qui vise à introduire davantage de nature dans les villes et villages. Les zones urbaines abritent une biodiversité riche et fournissent nombre de services écosystémiques. Des places de jeux presque à l'état naturel favorisent la mobilité et la socialisation des enfants; en été, buissons et arbres filtrent la poussière et rafraîchissent l'air; les surfaces ouvertes laissent l'eau s'infiltrer, etc. Mais la nature à nos portes, c'est avant tout des opportunités de rencontres. Les petits enfants découvrent escargots et fourmis dans l'herbe, les plus grands rapportent des fleurs à la maison et s'émerveillent face à un scarabée ou une araignée. Les surfaces quasi naturelles stimulent l'esprit de découverte des adolescents, tandis que l'ombre des arbres ou le chant des oiseaux invitent à la détente. La nature en zones urbaines

profite donc à la faune et la flore, mais aussi à l'humain.

De nouveaux quartiers, étendus et densément bâtis, verront le jour ces prochaines décennies dans l'agglomération lucernoise. Une réflexion sur les espaces libres et la biodiversité dans ces zones doit avoir lieu assez tôt. Ce thème a été traité avec la Station ornithologique de Sempach, l'ASPO/BirdLife Suisse et BirdLife Lucerne, le réseau de développement régional LuzernPlus, la section SIA de Suisse centrale et la fondation Nature & Economie. Des solutions ont été présentées aux participants, propriétaires fonciers, représentants de communes, responsables du développement territorial, architectes, entrepreneurs, paysagistes, jardiniers, concierges et défenseurs de la nature.

Pius Zängerle, président de Luzern-Plus, a accueilli le public à la Haute école de Lucerne (Horw). Il a relevé que le développement urbain ne devait pas

comprendre les seuls aspects urbanistiques et relatifs à la mobilité, mais aussi ceux liés aux espaces ouverts et à la biodiversité. Christa Glauser (ASPO/BirdLife Suisse) et Peter Knaus, président de BirdLife Lucerne, ont présenté la campagne Biodiversité dans les agglomérations. Thomas Sattler, de la Station ornithologique de Sempach, a parlé de la biodiversité en ville – pour les êtres humains et la nature. Brigitte Ammann, présidente de l'association de protection de la nature et des oiseaux de Horw, a évoqué les exigences envers les espaces non construits à l'état quasi naturel, exemples à l'appui, tandis que Reto Locher, directeur de la fondation Nature & Economie, a présenté des jardins primés en zones commerciales et résidentielles. Un apéro de réseautage dans le jardin naturel a conclu la manifestation.

THOMAS GLATTHARD
Président a.i. svulasep

Points essentiels concernant la biodiversité en zone urbaine

☞ **LES VILLES RECÈLENT UNE GRANDE BIODIVERSITÉ** : une flore et une faune riches vivent dans une mosaïque de petite taille, composée de divers milieux de vie. La densification urbaine augmente le risque de disparition d'espaces vitaux à l'état presque naturel et de sols non imperméabilisés.

☞ **ILOTS DE CHALEUR ET DE SÈCHERESSE**, les villes offrent des conditions de vie favorables aux espèces thermophiles, raison pour laquelle toujours plus d'entre elles s'établissent dans des villes au Nord des Alpes.

☞ **LES VILLES OFFRENT DES MILIEUX DE VIE ADDITIONNELS OU DE REMPLACEMENT À DES ESPÈCES SPÉCIALISÉES**: des surfaces rudérales temporaires abriteront des espèces dont l'habitat naturel est en zones alluviales ou régulièrement inondées ; des niches de bâtiments accueilleront celles vivant dans des rochers, comme les martinets noirs, à ventre blanc ou les choucas.

☞ La dynamique d'aménagement et la mobilité des personnes requièrent une attention accrue en zones urbaines afin d'éviter l'installation non désirée de certaines espèces et la propagation d'organismes potentiellement invasifs.

☞ Des espaces verts avec une grande richesse structurelle bénéficient à la flore, la faune et l'humain, tant que leur accessibilité et leur utilisation ne sont pas limitées. Les anciennes surfaces vertes ont un effet positif sur le nombre d'espèces animales.

☞ Des informations ciblées sur l'utilité écologique de certains milieux vitaux renforceront le soutien du grand public. Des indications sur les espèces-phares contribueront à une meilleure acceptation.

☞ Il est crucial qu'une population urbaine croissante expérimente dans son environnement direct une biodiversité riche pour développer des valeurs positives à l'égard de la nature et de la biodiversité.

☞ Les stratégies en faveur de la biodiversité dans l'espace urbain peuvent être appliquées à différents niveaux (planification, entretien, informations). Une mise en œuvre réussie nécessite de prendre en compte les exigences de la population.

☞ PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE PAYSAGES



Cartographie des espaces vitaux en zones agricoles



Comment l'état de la biodiversité dans l'agriculture et les changements s'y rapportant peuvent-ils être répertoriés ? Les objectifs environnementaux en la matière sont-ils atteints ? En quoi les surfaces de promotion de la biodiversité contribuent-elles à la réalisation de ces derniers ? Le Programme national de recherche sur le monitoring des espèces et milieux agricoles des offices fédéraux de l'agriculture et de l'environnement, abrégé ALL-EMA, doit trouver des réponses à ces questions.

Le 29 janvier 2015, le groupe d'experts « Habitat » de la svulasep a organisé, avec des organisations partenaires, une manifestation de réseautage intitulée « Cartographie des espaces vitaux : un nouveau standard en vue ? Contributions pour les SPB dans les zones d'estivage : premières expériences ». Dans une salle comble de l'Université de Berne, des spécialistes – chercheurs et praticiens – ont discuté de la manière actuelle de cartographier les espaces vitaux dans l'agriculture. La cartographie sert de base à l'évaluation de la biodiversité et au versement des contributions pour les surfaces de promotion de la biodiversité.

Serge Buholzer d'Agroscope a présenté la clé de végétation développée dans le cadre d'ALL-EMA. Après avoir relevé quels sont les principes importants pour la cartographie des espaces vitaux, tels que reproductibilité élevée et efficacité, il a expliqué le

concept d'échantillonnage et la structure de la clé de détermination des espaces vitaux. En complément, Bertil Krüsi, de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW), a rapporté ses expériences de terrain avec la clé de végétation ALL-EMA. S'il l'approuve sur le principe, il a cependant relevé certains points tels que la localisation GPS imprécise et a émis des recommandations pour son amélioration. Lors du troisième exposé, Pascal Vittoz, de l'Université de Lausanne, a présenté les réalisations du groupe de travail Vegetatio Helvetica, lequel a élaboré une vue d'ensemble des associations végétales de Suisse et a également développé une clé de détermination à cet égard.

En conclusion, Eva Tschumi, de l'Office fédéral de l'agriculture, a présenté la méthode d'inventaire des pâturages alpestres méritant d'être aidés financièrement, et a informé des expériences faites dans le cadre du projet pilote

sur l'emploi de cette méthode. Une évaluation à venir permettra de dire si celle-ci fournit les incitations appropriées pour maintenir et favoriser la biodiversité dans les zones d'estivage, et s'il est possible de procéder de manière uniforme dans toute la Suisse. Georg Eich, chef du Service cantonal de protection de la Nature d'Uri, a donné un aperçu des expériences faites par les cantons dans le cadre de l'inventaire des surfaces de promotion de la biodiversité. Il a souligné la nécessité d'y apporter des améliorations, telles que l'harmonisation de la formation des contrôleurs SPB ou l'optimisation de l'estimation des surfaces.

L'apéritif fut l'occasion d'échanger informations et opinions, et de (re)nouer de nombreux contacts. La suite des discussions ne devrait pas se faire attendre longtemps.

ANNA WÄLTY
Directrice technique svulasep

Renforcer l'exécution du droit environnemental

Exécuter la législation sur la protection de l'environnement de manière efficace et ciblée exige beaucoup des cantons et de la Confédération. Le trentième anniversaire de la Loi sur la protection de l'environnement a été l'occasion de se pencher sur l'efficacité de l'ensemble de la législation sur la protection de l'environnement lors du séminaire annuel de l'Association pour le droit de l'environnement (ADE)

Comment fonctionne la mise en œuvre de la législation dans les 26 cantons? Comment se passe la collaboration entre les trois niveaux institutionnels et avec l'économie? Dans quels domaines environnementaux un déficit d'application est-il observé? Quels mesures et instruments ont fait leurs preuves et quelles sont les nouvelles approches prometteuses? En analysant les nombreuses facettes de la mise en œuvre du droit de l'environnement, le séminaire annuel de l'ADE a permis de faire le point sur les succès obtenus mais aussi sur les difficultés rencontrées.

Environ 130 personnes, juristes en droit de l'environnement, professionnel-le-s issus des services de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Confédération, de cantons et de communes, expert-e-s de bureaux de conseil se sont réunis le 30 juin 2015 au Landhaus à Soleure pour suivre les exposés de spécialistes issus de bureaux d'études, de cabinets d'avocats et de la main publique.

Stefan Rieder d'Interface a débuté la série de conférences en proposant un état des lieux de la mise en œuvre de la législation environnementale et des déficits d'exécution. Il a expliqué comment l'étude sur le renforcement de la mise en œuvre des prescriptions fédérales a été conçue et en a présenté résultats, mettant en évidence les points forts de l'exécution (p.ex.



la collaboration entre les cantons et à l'intérieur de ceux-ci, les connaissances au sein de l'administration) ainsi que ses faiblesses (p.ex. des contrôles insuffisants, un manque de ressources).

Suite à cela, Elmar Zwicker, chef de la Division Industrie et artisanat, a présenté l'organisation structurelle du service compétent en matière d'environnement du canton de St-Gall. S'appuyant sur la solution de branche de l'inspecteurat du gravier et du recyclage, Martin Weder, directeur de l'Association suisse de l'industrie des Gravieriers et du Béton ASGB, a expliqué l'exécution déléguée du point de vue de l'économie. L'inspecteurat met à disposition des entrepreneurs des textes législatifs et des aides pratiques, et procède à des inspections sur place. La matinée s'est terminée par un exposé du Dr Ursula Brunner, avocate, sur les instruments à disposition dans les cas concrets d'exécution lacunaire ainsi que sur les conséquences juridiques.

Durant l'après-midi, plusieurs ateliers ont été consacrés à un échange approfondi sur les instruments et mesures permettant de renforcer le droit de l'environnement. Avant la discussion finale portant sur les résultats de ces ateliers, Florian Wild, de l'OFEV, a fait le point sur les futures approches en vue d'une exécution efficace du droit environnemental, mentionnant par exemple l'analyse comparative de projets de mise en œuvre, l'évaluation par les pairs ou les contrôles fondés sur les risques.

Ce séminaire, qui s'adressait aux personnes en charge de l'exécution du droit de l'environnement ou à celles concernées par ce sujet, s'est avéré être une plateforme idéale pour des discussions soutenues entre professionnels.

ANNA WÄLTY
Directrice technique svulasep

Séminaires ADE www.vur-ade.ch Photo BAFU/Fotogentur AURA

ENEP et organisations apparentées



L'assemblée générale de printemps de l'Organisation faïtière européenne des professionnels de l'environnement, l'ENEP (European Network of Environmental Professionals), a eu lieu les 16 et 17 avril 2015 à Barcelone, et a rassemblé 18 délégués venus de 7 pays. Beaucoup de discussions ont porté sur la plateforme de recherche d'experts qui a été récemment lancée, et sur les nouveaux groupes de travail (Thematic Task Forces) sur l'énergie et les questions liées à la protection de la nature. Le site internet de l'ENEP propose quantité d'informations intéressantes sur ce sujet et de nombreux autres. Il est également toujours possible de mettre sur pied de nouvelles Task Forces via le secrétariat de l'ENEP ou à l'initiative d'une organisation membre, comme la svulasep, dans la mesure où ces groupes sont d'intérêt général pour les membres de l'ENEP.

Certaines organisations membres ont récemment lancé une discussion sur les organisations faïtières internationales pour les professionnels de l'environnement existantes. Outre l'ENEP, il y en a en tout cas deux de notables:



L'IUAPPA (International Union of Air Pollution Prevention and Environ-

mental Protection Associations) est une organisation internationale dont le siège se situe à Burgess Hill, au Royaume-Uni. L'organisation a été créée en 1964 et vise à lutter contre la pollution atmosphérique. Elle est ouverte aux associations nationales qui se consacrent au même thème. Cercl'Air, la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, est membre à part entière de l'IUAPPA; elle rassemble les représentants des autorités et des hautes écoles dans le domaine de la protection de l'air et de la protection contre le rayonnement non ionisant.



La deuxième organisation est l'EFCA (European Federation of Engineering Consultancy Associations), dont le siège est à Bruxelles. Cette association d'ingénieurs européens venant de 25 pays différents a pour but de participer à l'élaboration de la législation de l'UE dans les domaines propres à l'ingénierie. Les questions de protection de la nature et de l'environnement n'y sont cependant souvent abordées que de façon implicite. Le membre suisse de l'EFCA est l'USIC, l'association patronale des entreprises suisses de planification dans le domaine de la construction. L'USIC représente la branche dans un contexte où se côtoient les intérêts de l'économie, de la politique, de la société et de l'environnement, et œuvre à une meilleure acceptation auprès de la population.

Les discussions internes à l'ENEP ont entre autres porté sur la question de savoir s'il est pertinent de gérer ces trois associations (ENEP,

EFCA et IUAPPA) en parallèle, ou si elles devraient développer des activités communes, voire même à l'avenir se regrouper en une seule association.

A mon avis, l'ENEP est clairement l'organisation partenaire la plus appropriée pour la svulasep, parce qu'elle est européenne et traite explicitement de questions de protection de la nature et de l'environnement. L'IUAPPA pourrait devenir intéressante pour nous si elle abordait plus largement les thèmes environnementaux. L'EFCA correspond plutôt aux organisations du domaine de la planification, la SIA et l'USIC.

JEAN-PIERRE BIBER
Comité svulasep
délégué auprès de l'ENEP

Tout est paysage



Le Forum Paysage à Berne se présente.

Le paysage est sous pression – du fait de la croissance des agglomérations, d'une pénétration urbaine en hausse, des ouvrages infrastructurels, mais aussi d'une certaine négligence. Et d'abord, qu'est-ce que le paysage au juste ? 15 ans après la Convention européenne¹ du paysage, la réponse ne semble pas évidente. La Convention, conclue à l'automne 2000 à Florence, définit le paysage ainsi : « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La Convention européenne appréhende le paysage de manière globale, en tant que tout supérieur à la somme de ses parties, telles que sa valeur écologique et sa valeur culturelle. Nous percevons le paysage avec tous nos sens ; il est espace de vie pour les humains, les animaux et les plantes, espace culturel,

naturel et économique, et enfin espace d'expériences ; tout est paysage.

L'Assemblée fédérale a ratifié la Convention en septembre 2012. Celle-ci « s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. »² Les Parties s'engagent « à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité [...] et] à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les

autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. » Il est dès lors bien question de paysages urbains, de paysages montagneux, de paysages fluviaux, de paysages bâtis – mais trop souvent, dans les esprits, « le paysage » est la contrepartie de « l'habitat », ce que les aménagistes désignaient auparavant par « autres territoires », qui n'avaient pas de prix et dont la valeur n'était pas reconnue.³

Une des tâches du Forum Paysage, fondé en 2006 à Berne, est de concrétiser l'engagement formulé dans la Convention du paysage, soit « accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. »⁴ Objectif atteint, du moins auprès de la population : une initiative pour le paysage peut maintenant récolter une majorité de voix, l'initiative sur les terres agricoles a été acceptée dans le



forum.paysages Laupenstrasse 7 3008 Berne Tél. +41 (0) 31 306 93 48 office@forumlandschaft.ch www.forumpaysage.ch

forum.paysage

forum.landschaft

Note 1 Art. 1 Définitions 1 Art 2 Champ d'application 3 Art 5 Mesures générales 4 Art 6 Mesures particulières Photo Forum paysages

canton de Zurich, et l'initiative sur les résidences secondaires a trouvé une majorité devant le peuple, même si cela n'a pas été le cas auprès des politiques. Si la population a compris l'essence de la Convention du paysage, le monde politique est parfois encore un peu à la traîne.

Le paysage est aux mains des acteurs les plus variés – les paysans le façonnent, les aménagistes le conçoivent, les paysagistes le modifient, les hautes écoles l'étudient, les promeneurs en profitent et s'y ressource. Les entreprises de gravier jouent aussi un rôle en le modifiant à grande échelle, les ingénieurs et les constructeurs de routes en y bâtissant des infrastructures, et les architectes en y édifiant des bâtiments. En adoptant des plans directeurs, les autorités communales et cantonales ont également une influence sur le paysage, tout comme ses protecteurs, en cherchant à pré-

server des sites d'exception. Chacun de ces acteurs perçoit le paysage à sa manière, en plus de souvent parler sa propre langue. C'est là la seconde tâche du Forum Paysage : rassembler les divers représentants des milieux intéressés autour d'une même table et proposer une plateforme interdisciplinaire de mise en réseau pour la pratique et la recherche, ceci au travers de manifestations sur des sujets d'actualité liés au paysage, de rapports, d'une lettre d'information régulière, et enfin en participant aux consultations concernant des thèmes relatifs au paysage.

Le point culminant de l'année est le congrès annuel, généralement très fréquenté, qui, en 2015, a porté le titre « Densité et vérité – paysage et espace libre, une chance pour le développement intérieur ». Cette manifestation accueille aussi des intervenant-e-s venant d'autres pays. Les présentations du matin sont discutées

de manière approfondie durant la session de l'après-midi. Chacune de ces journées est une excellente occasion d'échanger et de réseauter.

Au vu des changements rapides et de la pression forte qui s'exerce sur le paysage, le Forum Paysage est plus nécessaire que jamais.

BARBARA MARTY
Directrice Forum Paysage

Interpraevent

Le 13^{ème} congrès international d'Interpraevent, intitulé « Vivre avec les risques naturels », aura lieu du 30 mai au 2 juin 2016 au centre des congrès (KKL) de Lucerne. Bien que la svulasep ne joue pas un rôle direct ici, elle s'engage sur le sujet à plus d'un titre. Les risques naturels font partie de nos thèmes centraux, nous avons des groupes d'experts qui s'en occupent, nous travaillons sur cette question dans le cadre du groupe professionnel Environnement de la SIA, et nous proposons au congrès une plateforme d'information. Le président du groupe professionnel Environnement, Fritz Zollinger, est par ailleurs membre du comité d'organisation (CO) d'Interpraevent ; il est en charge

des nombreuses et intéressantes excursions prévues. Pour ma part, en tant que Lucernois, je me sens particulièrement concerné par ce congrès au KKL. Seront traités la gouvernance et les stratégies de gestion des risques (principes de base, buts, communication), l'inventaire des données et la modélisation (monitoring, processus, technologies, modèles), l'appréciation des dangers et des risques (analyses, évaluations), la réduction de ceux-ci (mesures liées à la construction et autres mesures, assurances) et la gestion des crises (planification des mesures d'urgence, détection précoce, intervention, régénération). Nous recommandons à nos membres de participer à ce congrès. TG

GEOSummit

Le 9 juin 2015, soit exactement une année avant le GEOSummit 2016, a eu lieu à Berne le lancement officiel du plus grand congrès et salon de la géoinformation en Suisse. Partenaires, exposants et institutions se sont retrouvés à l'hôtel Berne pour une séance d'information. Christoph Käser, président de l'Organisation suisse pour l'information géographique (SOGI), qui organise l'événement, a résumé l'aspiration du GEOSummit 2016 en 3 points essentiels: « plus international, plus innovant, plus jeune ». Pol Budmiger a présenté les objectifs fixés par le CO de GEOSummit pour l'édition 2016: « Nous voulons être plus diversifiés, plus jeunes et plus audacieux, tout en restant une rencontre très appréciée et qui a fait ses preuves aux yeux des gens du métier ». Sous le slogan « Solutions pour un monde en évolution », la manifestation cherchera plus que jamais à favoriser

les interactions entre les acteurs de la branche et les utilisateurs de géo-applications. Le GEOSummit 2016 met l'accent sur les thèmes « Développement territorial et Smart City », le transfert de connaissances entre la recherche et l'économie, et sera de manière générale plus actif dans les domaines suivants: échanges, innovations technologiques, thèmes de société et d'avenir, et nouveaux groupes intéressés à la géoinformation. Les thèmes environnementaux étant concernés, la svulasep a de nouveau initié un partenariat avec le GEOSummit et présentera cette fois un atelier sur le thème du suivi environnemental par SIG. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au président a.i. Nous recommandons à nos membres d'être attentifs à l'appel à contributions qui sera lancé en automne 2015, et de prendre part au congrès l'année prochaine. TG

Stratégie du paysage

Dans le cadre du groupe professionnel Environnement (BGU) de la SIA, la svulasep a collaboré au cours des derniers mois à la Stratégie paysage de la SIA. Les résultats intermédiaires figurent dans le rapport sur les résultats des ateliers 2014/15, intitulé « Principes pour une stratégie du paysage: interactions, buts et propositions de mesures ». Les points les plus importants de ce document de travail ont été portés à la connaissance du Comité de la SIA, qui doit maintenant veiller à ce que le projet « Futur de la construction et des espaces de vie en Suisse » accorde l'attention nécessaire aux enjeux liés au paysage. De plus, il

est prévu de constituer un groupe d'accompagnement composé de membres des groupes professionnels Environnement et Architecture, chargé de rédiger un document de position sur l'engagement de la SIA dans le domaine du paysage. Le BGU définit les mesures prioritaires en collaboration avec les sociétés spécialisées représentées en son sein. Il intègre certaines mesures dans son programme de travail 2016 et prévoit un budget en vue de leur réalisation. Le BGU voit dans la planification et les projets multisectoriels un domaine prioritaire pour l'établissement de principes de bases et d'aides. La svulasep collaborera à certains des projets. TG